

ment sont peu taxés. Pour vous donner quelques exemples: le traité de réciprocité impose un droit de 15 p. 100 sur les lieuses, au lieu de douze et $\frac{1}{2}$ p. 100 aujourd'hui; 15 p. 100 sur les faucheuses, au lieu de notre présente taxe de 12 et $\frac{1}{2}$ p. 100. Les taux sont les mêmes pour les moissonneuses.

D'après la convention de réciprocité, le droit américain sur les semeuses devait être de 15 p. 100 et le nôtre aussi; sur les sarcleuses, de 20 p. 100, et le nôtre, de 15; sur les étendeurs de fumier, de 20 p. 100, et le nôtre, de 15, comme sur les herses; sur les engins à traction, de 20 p. 100, mais ceux de ces articles qui coûtent \$1,400 ou moins sont maintenant dégrévés. D'après la convention de réciprocité, le droit américain sur les camions de ferme devait être de 22 $\frac{1}{2}$ p. 100 et il est maintenant de 20 p. 100; il devait être de 20 p. 100 sur les moulins à vent, et il est maintenant de 17 $\frac{1}{2}$; les bineuses et les cribles sont sur le même pied. Voici ce qui en résulterait au dire des experts américains:

La proportion taxée des marchandises canadiennes exportées aux Etats-Unis de 7.2 p. 100, attendu qu'on les eût dégrévées jusqu'à un vingt-cinquième près et qu'on eût réduit l'impôt par rapport à ce vingt-cinquième. La proportion taxée des marchandises importées des Etats-Unis au Canada eût été de 16 p. 100, un quart de ces marchandises étant dégrévée, et les trois autres quarts étant assujettis à un plus faible impôt. D'après cette convention les Etats-Unis accordaient donc aujourd'hui au Canada une moindre concession qu'ils ne lui en offrirent lors de cette convention, pendant que la Canada leur en accorderait une plus grande.

La proportion de nos exportations que la convention de réciprocité eût favorisée ne devait donc représenter que 7.2 p. 100, tandis que la proportion des importations américaines au Canada que cette même convention eût favorisée devait être de 16 p. 100, c'est-à-dire de plus du double.

J'admets avec mon honorable ami qu'il nous faut faire tout le possible pour ne pas altérer la cordialité de nos relations avec nos voisins, mais qu'ont-ils à redire à notre politique fiscale? Rien que je sache. Si, toutefois, certains de leurs exportateurs en sont mécontents, je tiendrais beaucoup à l'apprendre, car jusqu'à présent, je crois savoir, comme le reste de la députation, d'ailleurs, que le Canada n'a pas de tort à réparer ni d'excuse à demander.

En soulevant la question qu'on soulève aujourd'hui, on s'est tout simplement inspiré d'une requête de certains protectionnistes américains que l'escompte actuel réalisé sur notre argent inquiète outre mesure.

L'honorable député de Guysborough (M. Sinclair) s'est informé du poisson. Cet article est exempt de droit depuis 1913. Mon honorable ami (l'hon. M. Fielding) dit qu'il se produit un sentiment de malaise. Je souhaite qu'il se trompe. Il se plaint des déclarations des ministres.

L'hon. M. FIELDING: Non pas. J'ai traité la question sans me plaindre.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Il a parlé de ces déclarations comme étant de nature à engendrer du malaise. Pour ma part, je voudrais que le meilleur esprit possible présidât à l'étude de cette question. Les représailles ne servent à rien. Nous ne devons pas y recourir sous prétexte que nos voisins auront adopté un tarif qu'ils avaient droit d'adopter mais qui ne sera pas de notre goût. Par contre, nous devons être libres d'adopter nous-mêmes le tarif qu'il nous plaira. Loin de nous la pensée des représailles. Le seul grief des Américains c'est que nous avons trop acheté chez eux; aussi leur presse financière n'a-t-elle pas manqué de nous dire que ce que nous aurions de mieux à faire, ce serait de ne plus acheter aux Etats-Unis. Le taux du change dont notre argent a à souffrir ne leur est pas avantageux. Je le répète, sans la question du change, l'agitation actuelle eût été beaucoup moins prononcée. En tous cas, nous n'avons qu'à cesser d'acheter aux Etats-Unis, c'est le seul moyen de remédier à la situation; mais, par malheur, nos bons voisins n'y croient pas. Nous pouvons nous tirer d'embaras ou en exportant plus aux Etats-Unis, ou en achetant moins. Je ne sais comment nous pourrions les forcer à prendre nos marchandises, mais nous pouvons et nous devrions réduire nos achats.

M. CLARK (Red-Deer): En prenant la parole, à la demande de mon honorable ami de Marquette (l'hon. M. Crerar) pour me faire l'interprète des sentiments qui règnent dans cette partie de la Chambre ainsi que dans presque toute la région représentée par le groupe auquel j'appartiens, je ne veux pas oublier que ce débat devant être bref afin de répondre au vœu général, je dois limiter mon discours.

C'est de tout cœur que j'appuie ce projet de résolution, qu'il suffit d'étudier à un point de vue large pour comprendre qu'il va avoir infailliblement pour effet d'augmenter le commerce international au moins dans un sens. De même qu'en enlevant les obstacles qui obstruent un cours d'eau vous permettez à l'eau de s'écouler, de même en désentravant le commerce nous développerons d'autant le commerce international.